

Texte de J-P Aubry publié dans Le Droit, édition du 11 mars 2009

La prochaine étape face aux pertes de la Caisse

La prochaine étape pour le gouvernement suite aux importantes pertes de la Caisse de dépôt et de placement du Québec en 2008 n'est pas de mettre en place une commission parlementaire, mais de faire immédiatement de nouvelles évaluations actuarielles pour les régimes de pension dont il est responsable (Régie des rentes, Ceux de la SSAQ et de la CSST, régimes de ses employés). Il doit ensuite en divulguer les résultats et prendre les mesures que ces résultats imposeront incluant, si nécessaire, la hausse des taux de cotisation. Les pertes de la Caisse sont suffisamment importantes pour justifier une mise à jour immédiate des évaluations actuarielles de ces régimes de pension. Gardons en mémoire que les pertes de la Caisse représente une hausse du passif du gouvernement qui est ultimement responsable de ces régimes de pension aussi longtemps que cette hausse n'est pas résorbée par une hausse des contributions provenant des contribuables.

Comme déposant à la Caisse, le gouvernement doit également évaluer l'impact des pertes de la Caisse sur ses propres actifs financiers (notamment le Fonds des générations, et le Fonds d'amortissement des régimes de retraite) avant de déposer son prochain plan budgétaire. Il devra évaluer si la baisse significative dans la valeur de ses actifs financiers aura un effet négatif sur ses revenus et son solde budgétaire. Il y a également la possibilité que la forte hausse des déficits actuariels des régimes de pension dont il est responsable, incite le gouvernement à faire lui-même des contributions spéciales à ceux-ci.

En ce moment, le gouvernement et de nombreux intervenants prêchent, à juste titre, en faveur d'une bonne gestion des fonds publics et particulièrement en faveur d'une meilleure évaluation des risques financiers. Faire en priorité une bonne évaluation de sa propre situation financière et de celle des régimes de pension dont il est responsable, avant de prendre des décisions importantes quant aux conséquences des pertes de la Caisse en 2008 et quant aux mesures qui faciliteront la reprise économique, me semble tout à fait cohérent avec cette démarche.

Jean-Pierre Aubry
Président du Comité des politiques publiques
Association des économistes québécois (ASDEQ)